

Réf : DCM/2015/n°45/5.5/19.03/24

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 27 | 28 |

Date de la convocation : 10/03/2015

Date de l'affichage : 13/03/2015

SEANCE DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX NEUF MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Christelle BERTINI, Véronique BONVICINI, Sabine ROUX, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Cédric BONATO, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

Absents : Hélène THELENE.

Absent ayant donné procuration : JC CAMPOS à Patrice DEVILLE

Secrétaire de séance : Véronique BONVICINI

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2015/9 qui fixe Les tarifs d'entrée 2015 de la manifestation Festival Marguerite, organisée par la Commune du 4 au 10 Juillet 2015 sont fixés comme suit :

- 4 Juillet :

19 euros et 15 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 5 Juillet :

12 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 6 Juillet :

12 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 7 Juillet :

15 euros et 12 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 8 Juillet :

Tarif unique Jeune Public : 3 euros.

22h : soirée théâtre : 12 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC.

- 10 Juillet :

15 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 2015/10 qui concède à M. et Mme Elyan REBOUL, dans le columbarium une case pour une durée de trente ans, moyennant la somme de 800 €.

- 2015/11 qui concède à M. Bernard PONS dans le cimetière, une concession pour une durée de cinquante ans, moyennant la somme de 91.47 €

- 2015-12 qui concède à M. et Mme Henry RAVETA dans le cimetière, une concession pour une durée de cinquante ans, moyennant la somme de 91.47 €

- 2015-13 qui concède à M. Jean François DUVAL dans le cimetière, une concession pour une durée de cinquante ans, moyennant la somme de 91.47 €

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 23/03/2015
- date d'affichage : 23/03/2015